

**MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET
DE LA CONDITION FÉMININE (MCCCF)**

PLAN D'ACTION 2010-2011 À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

1^{er} avril 2010

PORTRAIT DU MINISTÈRE

Le Ministère, appuyé par un réseau de sociétés d'État et d'organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications tout en concourant à leur rayonnement à l'étranger. Il voit également à coordonner l'application de la politique culturelle gouvernementale.

Sa mission consiste aussi à favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi qu'à promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes au Québec et à l'étranger.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour orienter son action, le Ministère élabore et coordonne les politiques placées sous sa responsabilité, dont il assure le suivi en préparant, en gérant et en évaluant des programmes. Il signe des ententes avec les municipalités locales et régionales, les conférences régionales des élus (CRE), les communautés autochtones ainsi qu'avec divers organismes du milieu de la culture, des communications et de la condition féminine.

L'appui financier du Ministère transite à travers des programmes d'aide visant quatre grands secteurs : le fonctionnement, les projets, les immobilisations et les initiatives de partenariat.

On trouvera en annexe une description synthèse de l'action du Ministère dans les différents domaines de la culture et des communications.

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère s'appuie notamment sur l'action du Secrétariat à la condition féminine. Celui-ci assume la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et du plan d'action qui en découle. Il conseille la ministre et le gouvernement, autant sur la scène québécoise que sur les scènes canadienne et internationale. Il gère le programme *À égalité pour décider*, qui sert à favoriser l'augmentation du nombre de femmes dans les postes de décision et à soutenir les actions de partenaires visant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, le Secrétariat à la condition féminine attribue la bourse d'études Irma-LeVasseur et le Prix Égalité.

SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

- Information, expertise et service-conseil
- Attribution de statuts juridiques, à la suite de demandes de classement ou de reconnaissance d'un bien culturel
- Délivrance d'autorisations et de permis pour des interventions en vertu de la *Loi sur les biens culturels*
- Délivrance d'agrément à des librairies, des maisons d'édition et des entreprises de distribution de livres
- Délivrance de recommandations pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré (OCCE) auprès du ministère du Revenu du Québec
- Services spécialisés en matière de conservation préventive et de restauration du patrimoine du Québec, par l'intermédiaire du Centre de conservation du Québec (CCQ)
- Aide financière dans différents domaines.

RÉSEAU DE CLIENTS ET DE PARTENAIRES

Le Ministère offre relativement peu de services de première ligne le mettant en contact immédiat avec le citoyen, à quelques exceptions près comme les propriétaires de biens patrimoniaux ayant un statut légal. Les services qui s'adressent directement aux artistes, artisans et créateurs passent, pour la plupart, par des sociétés d'État, notamment le CALQ et la SODEC. Le Ministère traite toutefois régulièrement avec des associations et des regroupements régionaux ou nationaux.

Les services du Ministère sont d'abord destinés aux institutions et aux organismes à but non lucratif du milieu de la culture et des communications ainsi qu'aux municipalités, qui sont un interlocuteur privilégié.

Le Ministère travaille avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, notamment dans les domaines de l'éducation, du loisir, du tourisme, du patrimoine, de la jeunesse et de la famille ou du développement local, régional et international.

Treize directions régionales assurent, partout sur le territoire, une présence active du Ministère. Celui-ci peut également compter sur le partenariat de treize sociétés d'État et organismes publics qui relèvent directement de l'autorité de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et qui sont autonomes dans la réalisation de leurs mandats. De plus, son action a été renforcée par l'arrivée en 2007 du Secrétariat à la condition féminine.

ACTION MINISTÉRIELLE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Ministère est présent depuis plusieurs années au conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), en tant que membre sans droit de vote.

Depuis l'adoption de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* en 2001 (révisée en 2004), ministères et organismes du gouvernement du Québec ont l'obligation de produire à chaque année leur plan d'action à l'intention des personnes handicapées.

En juin 2009, la ministre déléguée aux Services sociaux lançait la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Fruit d'un long travail de consultation et de concertation, cette politique vise à accroître la participation des personnes handicapées sur un horizon de dix ans. Elle vient appuyer la mise en œuvre de la Loi citée au paragraphe précédent.

Dans le cadre de cette politique, le Ministère a pris un certain nombre d'engagements à court et moyen termes. Pour donner suite à ses engagements, le Ministère s'assure de leur mise en œuvre grâce à son plan d'action annuel.

SITUATION EN CE QUI A TRAIT AU PERSONNEL DU MINISTÈRE AYANT UN HANDICAP

Le Ministère est sensible aux objectifs gouvernementaux concernant l'embauche de personnes handicapées. Il respecte les orientations gouvernementales à l'égard des groupes cibles, lesquels incluent les personnes handicapées.

En 2009-2010, sur les 345 employés et employés réguliers engagés pour réaliser ses mandats, trois étaient des personnes handicapées, ce qui donne un taux de représentativité de 0,87 par rapport à l'effectif.

Par ailleurs, le Ministère poursuit la révision de son plan des mesures d'urgence pour chacun des établissements où travaillent des employés. Ce plan prévoit des mesures spécifiques pour le déplacement du personnel handicapé. Au cours de la dernière année, le Ministère a adapté les postes de travail de trois personnes handicapées ayant des besoins ergonomiques spécifiques.

Une démarche est en cours pour implanter un guichet unique informatisé de traitement des demandes d'aménagement et d'exploitation provenant du personnel du Ministère. La Direction des ressources humaines et de la gestion immobilière verra à y inclure une catégorie « adaptation des postes de travail » à l'intérieur de laquelle on retrouvera les demandes pour des besoins spécifiques ou d'accès à l'édifice.

RÉDUCTION D'OBSTACLES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère s'engage à offrir « aux personnes handicapées un accès à nos bureaux ainsi que des ressources spécialisées et des outils de communication adaptés à leurs besoins. »

Au cours de la période, aucune des communications verbales ou écrites de citoyens insatisfaits reçues par le Ministère ne provenait ou ne faisait état d'une personne handicapée.

En outre, le Ministère continuera de satisfaire, et de s'ajuster rapidement lorsqu'il y a lieu, aux normes et autres exigences gouvernementales édictées, notamment dans la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* ou encore dans le *Cadre de diffusion de l'information gouvernementale sur Internet* dont une version, non définitive, a été rédigée par le ministère des Services gouvernementaux.

Depuis plusieurs années, le Ministère aide financièrement divers organismes offrant des services aux personnes handicapées. L'Institut Nazareth et Louis-Braille et la Magnétothèque ont notamment continué de bénéficier de l'appui ministériel dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat.

1. PRATIQUES D'ACCUEIL

Le Ministère offre au besoin des ressources spécialisées et des outils de communication adaptés lors de rencontres avec des personnes ayant des incapacités auditives ou visuelles.

2. ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS ET AUX SITES WEB

La plupart des documents imprimés et audiovisuels produits par le Ministère sont diffusés en format électronique dans son site Web.

Mesure 1

Depuis plusieurs années, le Ministère applique les standards d'accessibilité pour les personnes handicapées de façon à ce que son site institutionnel et les sites sectoriels sous sa responsabilité atteignent le niveau de priorité 2, qui vise à ce qu'aucun groupe de personnes n'ait de difficulté à accéder à l'information.

Le Ministère poursuivra ses efforts afin de se conformer aux nouveaux standards d'accessibilité gouvernementaux dont l'adoption officielle est prévue au cours de 2010.

Résultats 2009-2010

Des efforts importants ont été consacrés afin que le site Web ministériel soit largement conforme aux standards d'accessibilité en matière de navigation, de structure de pages, d'images, de tableaux, de formulaires et d'interactivité. D'autres travaux ont permis d'augmenter notablement le niveau d'accessibilité des sites sectoriels gérés par le Ministère. Enfin, les documents diffusés dans le cadre du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* ont été mis en ligne en respectant autant que possible les standards d'accessibilité.

Au cours de l'automne 2009, les autorités ministérielles et une bonne partie du personnel ont été sensibilisées aux obligations qui découleront de l'application des nouveaux standards d'accessibilité pour les personnes handicapées. Un *Guide de création de documents Word accessibles* a par ailleurs été produit et diffusé auprès des producteurs de documents afin de faciliter leur conversion Web dans le respect des standards gouvernementaux.

Plan d'action 2010-2011

Le Ministère poursuivra graduellement l'application des standards d'accessibilité pour les personnes handicapées afin que ses sites respectent les obligations énoncées dans les nouveaux standards. Il procédera à cette normalisation en fonction des échéances prévues tant pour les sites Web que pour les documents téléchargeables et multimédias qu'ils comportent.

Responsable : Relations publiques, Nathalie Pitre.

3. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX

L'objectif du programme *Aide aux immobilisations* – l'un des quatre programmes d'aide financière qui s'adressent aux municipalités, aux organismes et aux particuliers – est d'offrir aux artistes et aux artisans des espaces de travail conformes aux standards professionnels, et aux citoyens un accès à des lieux et à des équipements culturels de qualité.

À cet effet, le Ministère participe financièrement aux travaux d'érection, de restauration, de rénovation et de mise aux normes des différents équipements culturels partout sur le territoire, notamment dans les secteurs des bibliothèques, des arts de la scène, de la muséologie et de la préservation du patrimoine bâti religieux.

Le Ministère favorise la mise aux normes des équipements dans un objectif d'accessibilité universelle de ces lieux et encourage les promoteurs à mettre en œuvre les recommandations apparaissant à l'Annexe A du code de la construction du Québec.

Mesure 2

Afin d'inciter les sociétés d'État et les organismes dont il soutient le fonctionnement à favoriser une accessibilité universelle aux lieux à vocation culturelle ouverts au public, le Ministère entend faire établir, sur une période de trois ans, un diagnostic quant à l'état de l'accessibilité de ces lieux pour les personnes handicapées. Les travaux requis pour l'adaptation de ces lieux seront par la suite admissibles au programme *Aide aux immobilisations* du Ministère.

Le mandat de réaliser le diagnostic a été confié à l'organisme Kéroul.

Résultats 2009-2010

Le diagnostic des institutions muséales et des salles de spectacle reconnues et recevant de l'aide au fonctionnement de la part du Ministère est terminé dans sept régions touristiques du Québec,

soit Centre-du-Québec, Charlevoix, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Laval, Laurentides et Mauricie. Il est en cours dans les huit régions touristiques suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Montérégie, Montréal, Laval, Capitale-Nationale, Outaouais, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les équipements des sociétés d'État suivantes ont été visités :

- Grand Théâtre de Québec
- Centre d'archives de Québec au Pavillon Casault de l'Université Laval (BAnQ)
- Ancienne église Saint-Pierre, Île-d'Orléans (SODEC)
- Maison Jean-Baptiste Mâsse (SODEC)
- Phare de la Pointe-des-Monts (SODEC).

Tous les organismes visités ont reçu leur fiche diagnostic. Ils seront invités, dans le cadre de leurs projets de maintien d'actif, à prendre en compte les recommandations proposées dans le cadre de cet inventaire réalisé par Kéroul.

Plan d'action 2010-2011

Compléter le diagnostic dans les cas suivants :

- Chapelle Cuthbert (SODEC),
- les dernières institutions muséales et salles de spectacle prévues selon l'échéancier établi avec Kéroul, notamment celles des Cantons-de-l'Est, des Îles-de-la-Madeleine et de Lanaudière.

Responsable : Immobilisations, Richard Saint-Pierre.

Mesure 3

Le Ministère entend aussi favoriser l'accessibilité des lieux culturels, ouverts au public, qu'il soutient par son programme *Aide aux immobilisations*, et qui seront construits au cours des mois et des années à venir.

Il sensibilisera aux exigences du code de la construction du Québec et de l'annexe A de ce même code à l'égard des personnes handicapées mais aussi aux éventuels besoins en matière d'aménagement intérieur ou d'équipements spécialisés les intervenants, employés du Ministère, des municipalités ou de tout autre organisme devant planifier, coordonner ou analyser un projet de construction d'un lieu à finalité culturelle.

Résultats 2009-2010

Une première version de travail de deux cadres de référence ayant pour fonction de guider les intervenants dans leurs projets d'établissement d'une institution muséale et d'une salle de spectacle a été déposée. Dans chacun de ces documents, la réalité des personnes handicapées fait l'objet d'un traitement particulier.

Plan d'action 2010-2011

- Publier les cadres de référence sur les institutions muséales et les salles de spectacle.
- Préparer en collaboration avec l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) le cadre de référence pour les bibliothèques.

Responsable : Immobilisations, Richard Saint-Pierre.

4. ACCÈS ET FORMATION

Mesure 4

Le Ministère entend favoriser auprès des organismes qu'il soutient la prise en compte de la réalité des personnes handicapées.

Résultats 2009-2010

Le Ministère s'était engagé à élaborer une proposition permettant d'accueillir des projets favorisant soit la mise en œuvre d'activités adaptées spécifiquement aux besoins des personnes handicapées, soit une formation des intervenants culturels portant sur cette réalité.

Les projets suivants ont été pilotés par le Service de soutien aux institutions muséales du Ministère et mis en œuvre en 2009-2010 :

- *Réalisation d'un document guide visant à favoriser l'accueil et l'accès des personnes handicapées aux activités muséales.*

Produit en collaboration avec le Service de l'éducation du Musée des beaux-arts de Montréal, ce document présente un inventaire des divers programmes favorisant l'accueil des personnes handicapées dans différents musées au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde, tout en illustrant de façon plus détaillée certains exemples modèles. Un énoncé de vision valorisant une approche simple, reposant sur l'écoute des besoins des personnes handicapées, complète ce document.

Le document est disponible sur le site Web du Ministère.

- *Traduction en langue des signes québécoise de l'exposition permanente Territoires présentée au Musée de la civilisation.*

Ce projet a été réalisé en partenariat avec le Musée de la civilisation et la Fondation des Sourds du Québec. Une formation spéciale a été dispensée au personnel du musée. Des appareils spécialisés (des visioguides) sont, depuis juin 2009, mis à la disposition des visiteurs ayant un handicap auditif ce qui leur permet d'effectuer une visite autonome de l'exposition.

La suite de ce projet a pu être mise en œuvre dès 2009-2010 grâce à une contribution financière spéciale du Ministère:

- *Traduction en langue des signes québécoise de trois expositions permanentes qui ont été renouvelées au cours de la dernière année grâce au Fonds du patrimoine culturel québécois :*
 1. **La Beauce : Mythes et réalités** : Musée Marius-Barbeau, Saint-Joseph de Beauce, Région Chaudière-Appalaches.
 2. **La main à la pâte** : La Pulperie de Chicoutimi, Saguenay, Région Saguenay-Lac-Saint-Jean.
 3. **Espaces et paysages**, Musée des beaux-arts de Sherbrooke, Région de l'Estrie.

La traduction en langage des signes de ces expositions sera accessible aux personnes handicapées à l'été 2010.

Plan d'action 2010-2011

Compte tenu du succès des réalisations 2009-2010 en collaboration avec nos partenaires, dont la Fondation des sourds du Québec, le Musée de la civilisation et le Musée des beaux-arts de Montréal, le ministère souhaite poursuivre ses actions en ce sens.

1. Concevoir un guide, permettant à toute institution muséale d'avoir accès aux informations pertinentes pour élaborer une muséographie universellement accessible.
2. Poursuivre la traduction en langue des signes québécoise d'au moins trois expositions qui ont été ou qui seront renouvelées dans autant de nouvelles régions administratives.

Responsable : Direction du patrimoine et de la muséologie, Jean Bissonnette.

5. PRATIQUES CULTURELLES

Mesure 5

Dans le but d'aider les intervenants à mieux comprendre les pratiques culturelles des personnes handicapées, le Ministère souhaite mieux cerner les besoins de ces personnes en termes d'accessibilité aux lieux culturels.

Résultat 2009-2010

Le Ministère a réalisé une revue de la littérature pour connaître l'état de la recherche dont l'objet est l'accessibilité des personnes handicapées aux lieux culturels. Il en résulte que la plupart des recherches actuelles ne permettent pas de tirer de conclusions généralisables. On note également un décalage entre les pratiques et les écrits sur le sujet. Par ailleurs, cette revue de littérature a permis de constater les nombreuses avancées en matière d'accessibilité aux équipements culturels.

Plan d'action 2010-2011

Le Ministère entend poursuivre les échanges avec l'Office des personnes handicapées sur ces constats.

Responsable : Recherche et évaluation de programmes, Jacques Laflamme.

6. AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE

Le gouvernement a rendu public le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* en avril 2008.

Mesure 6

Le Secrétariat à la condition féminine sensibilisera les intervenantes et les intervenants œuvrant auprès des personnes handicapées à la problématique des agressions sexuelles notamment sur les services d'aide et de protection offerts aux personnes handicapées qui en sont victimes.

À cette fin, on informera les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts :

- en diffusant le *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle* produit par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal
- en produisant et en diffusant des dépliants d'information pour les groupes plus à risque ou plus vulnérables aux agressions sexuelles, dont, notamment, les personnes handicapées.

Résultats 2009-2010

Le Secrétariat à la condition féminine a produit des dépliants d'information sur les agressions sexuelles à l'intention des groupes plus à risque ou plus vulnérables, dont l'un à l'intention des personnes handicapées.

La diffusion de ces documents se fera dès que seront terminés les travaux d'implantation d'une ligne téléphonique sans frais destinée à orienter les personnes victimes d'agression sexuelle.

Plan d'action 2010-2011

Le dépliant d'information *Les agressions sexuelles envers les personnes handicapées, ça existe aussi* a été produit à l'hiver 2009. Il sera diffusé au cours de 2010-2011 aux organismes communautaires intervenant notamment auprès des victimes d'agression sexuelle et auprès des personnes handicapées partout au Québec. Une liste de diffusion sera produite avec la collaboration du *Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle*.

Responsable : Secrétariat à la condition féminine, Direction de la coordination et de l'administration, Gina Morency.

Le Ministère copréside le Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle et le Secrétariat à la condition féminine en assure l'entière coordination.

CONCLUSION

Le Ministère diffuse son *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées* auprès de l'ensemble de ses gestionnaires et de son personnel.

ANNEXE

Action du Ministère selon les secteurs – Présentation synthèse
<p><u>Arts de la scène</u> Aide financière aux diffuseurs. <i>Autres intervenants majeurs</i> : Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).</p>
<p><u>Arts visuels, architecture et métiers d'art</u> Soutien aux lieux de diffusion ; soutien à des organismes nationaux en arts visuels ; application de la <i>Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics</i>. <i>Autres intervenants majeurs</i> : CALQ, SODEC.</p>
<p><u>Cinéma et production audiovisuelle</u> Aide financière (projets structurants), appui à la diffusion du cinéma d'auteur ; élaboration de mesures fiscales, appui aux regroupements et associations ; suivi du <i>Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle</i>. <i>Autres intervenants majeurs</i> : CALQ, SODEC, Télé-Québec, Régie du cinéma, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ).</p>
<p><u>Lecture et livre</u> Soutien aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques spécialisées, gestion de certains programmes de concertation culture-éducation ; agrément des distributeurs, éditeurs et libraires. <i>Autres intervenants majeurs</i> : CALQ, SODEC, BAAnQ.</p>
<p><u>Médias</u> Soutien à des études et projets structurants, aux médias communautaires ; participation à TV5. <i>Autre intervenant majeur</i> : Télé-Québec.</p>
<p><u>Médias interactifs</u> Aide financière (projets structurants).</p>
<p><u>Muséologie</u> Aide financière à des institutions muséales, soutien à des organismes nationaux en muséologie, expertise et développement de services ; ententes de développement culturel avec les municipalités. <i>Autre intervenant majeur</i> : Centre de conservation du Québec (CCQ).</p>
<p><u>Patrimoine</u> Expertise ; aide financière à des organismes nationaux du patrimoine ou à des propriétaires de biens patrimoniaux. <i>Autres intervenants majeurs</i> : Commission des biens culturels, CCQ.</p>
<p><u>Télédistribution et radiodiffusion</u> Expertise et représentation (ex. CRTC), soutien à des études et projets structurants d'associations ou de regroupements, interventions diverses, mesures fiscales, formation, etc.</p>
<p><u>Télécommunication</u> Suivi des politiques et des réglementations ; soutien de projets de représentation et de défense des consommateurs.</p>
<p><u>Éducation et formation</u> Soutien aux établissements complémentaires à ceux du système d'enseignement dans la plupart des activités artistiques ; soutien aux activités de sensibilisation (artiste à l'école, sorties culturelles, éducation cinématographique) et autres activités en partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. <i>Autre intervenant majeur</i> : Conservatoire de musique et d'art dramatique.</p>
<p><u>Loisir culturel</u> Soutien d'organismes nationaux et régionaux.</p>
<p><u>À l'international</u> Concertation interministérielle et entre organismes publics ; soutien à des projets de développement de marchés, de compétences ou de partenariats internationaux ; promotion du français. <i>Autres intervenants majeurs</i> : CALQ, SODEC, BAAnQ, Télé-Québec.</p>